

Extrait du
du conseil communautaire 2020/06 du jeudi 17 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le 17 décembre à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'auditorium de l'école de musique de l'Agglo Pays d'Issoire à Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Motion de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour une gestion permettant l'accroissement de la disponibilité de la ressource en eau sur le bassin Loire-Bretagne, dans sa partie Loire-amont

Annexe(s) : courrier de Monsieur Laurent WAUQUIEZ en date du 9 novembre 2020 / motion pour une gestion permettant l'accroissement de la disponibilité de la ressource en eau sur le bassin Loire-Bretagne, dans sa partie Loire-amont

Date de convocation : 11 décembre 2020

Date d'affichage du compte-rendu : 23 décembre 2020

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : PAGESSE Pierre

Nombre de conseillers

En exercice : 121

Présents : 92

- Titulaires : 87

- Suppléants : 5

Absents ayant donné pouvoir : 11

Absents excusés : 18

Votants : 103

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (92)

ADMIRAT Nadine
AIGOUY Thierry

PELISSIER Didier (S)
ARCHIMBAUD Guy
ARNAULT Lionel

BARDY André
BARRAUD Bertrand
BARTHOMEUF Serge
BASTIEN Gérard

BESSEYRE Fabien
BESSON Jean-Louis
BCEUF Nicole
BOISTARD Philippe
BOURG François

BRUN Pascale

CHABAUD Christelle
CHABRILLAT Frédéric
CHALLET Vincent
SERMAGE André (S)
CHASSANG Jean-Pierre
COLLET Jean-Pierre
CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel
COSTE Yves

COUDUN Valérie
CREGUT François

DESVIGNES Jean
DRUELLE Jean-Claude

DUBESSY Florence
DUBOST Philippe
DUTHEIL Nathalie
FANJUL José
FERRARIS Nathalie
FERREIRA Fernando
FOUCAULT Marie-Françoise
MAISONNEUVE Alain (S)
GARNAVAULT Philippe
GAUDRIALUT Damien
GILBERT Odile
GONTHIER Emmanuel
GOUSSARD Bérengère
GOYON Guy
GREGOIRE Nathalie
GUILLAUME Julien
HERBST Nadine
HOSMALIN Marc
JAFFEUX Ophélie
PAULZE Marie-Hélène (S)

KINDT Patrick
LABUSSIÈRE Jean-Marc
LAGARDE Maguy
LAMOUREUX Jean-François
LAVILLE Philippe
LE MARREC Laurys
LEGENDRE Denis
LENEGRE Jean-Louis
LEROY Véronique

LIVET Bertrand

MAHINC Didier
MALORON Annie
MARIANY Marie-Line
MASSARDIER Marie-Laure

MERLEN Bernard
METEIGNIER Stéphane
MONTMORY Dominique

NICOLLET Michel
NUÑEZ-ORTIN Aurélie
PAGESSE Pierre
PELISSIER Patrick
PELLEGRINELLI Christophe
PEREIRA-MAURIAT Christine
PETEILH Sandra

POJOLAT Marie

PRUNIER Jean-Pierre
PUECH David
RAVEL Pierre
RKINA Mohammed

ROUX Bernard
RYCKEBOER Christian
SABATIER Gilles

SERRA Pierre
SUIDUREAU Carine
SUTY Lionel
TEZENAS Olivier
THALAUD François
THERME Jacques

TINET Georges
TOURLONIAS Vincent

TRILLEAUD Eric
VARISCHETTI Martine
VEZON Christophe

PINTE Emmanuel (S)

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (5) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; CHANIMBAUD Lionel (SERMAGE André) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; JAFFEUX Sébastien (PAULZE Marie-Hélène) ; ZANIN Nathalie (PINTE Emmanuel) ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (11) ALBARET Christophe à DUBESSY Florence ; BRUNETTI Graziella à PEREIRA-MAURIAT Christine ; COSTON David à BARRAUD Bertrand ; COSTON Marie à PETEILH Sandra ; DABERT Jean-Claude à LEROY Véronique ; LLONG Lucie à MAHINC Didier ; MEALLET Roger-Jean à MASSARDIER Marie-Laure ; PILLON Stéphane à VARISCHETTI Martine ; THEVENET Emilie à CORREIA Emmanuel ; TREHIN Anne-Marie à LEGENDRE Denis ; WALTER Christian à BARRAUD Bertrand ;

ABSENTS EXCUSES : (18) BARBET Laurent ; BERNARD Jean-Paul ; BERTHELOT Pascal ; BRONNER Ulrich ; BRUNEL Séverine ; CROZE Yves-Serge ; DENAIVES Catherine ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette ; JEANMOUGIN Isabelle ; LIGNIERE Frédéric ; MOREL Jacques ; PRADIER Laurent ; ROCHE Roger ; ROCHETTE Christophe ; SALVINI Luc ; SAUVANT Jean-Pierre ; SAUX Marie-Pierre ; SCHUMACHER Emilie ;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Dans un courrier du 9 novembre 2020, le Président de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Monsieur Laurent WAUQUIEZ s'adresse aux élus sur la gestion des disponibilités de la ressource en eau.

La gestion de l'eau par grand bassin, est règlementée par un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), élaborée de façon concertée par l'Agence de l'Eau. Le SDAGE Loire-Bretagne établi pour une durée de 6 ans est actuellement en phase de révision. Selon les travaux de révision en cours, la redéfinition des critères du nouveau SDAGE semble aboutir à une déclinaison toujours plus restrictive des usages de l'eau.

Monsieur Laurent WAUQUIEZ souhaite une mobilisation des « *énergies et intelligences collectives pour proposer des nouvelles modalités de stockage et de répartition justes de l'eau* ».

A l'occasion de la révision de ce SDAGE et avant son adoption il propose aux élus du territoire de porter une motion au plus haut niveau de l'État « *pour qu'il prenne conscience de la situation extrêmement critique de nos territoires en matière de disponibilité de la ressource en eau* ».

La finalité première de cette motion est d'inscrire dans le futur SDAGE une « *véritable volonté de développer le stockage de l'eau* » et de demander au Gouvernement un allègement de la réglementation.

Est annexée à ce courrier une motion pour une gestion permettant l'accroissement de la disponibilité de la ressource en eau sur le bassin Loire-Bretagne, dans sa partie Loire-amont.

Ainsi, la présente motion est soumise aux membres du conseil communautaire pour avis.

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2020-1379 en date du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Délibération n° 2020/06/38-ESLW
Extrait du
du conseil communautaire 2020/06 du jeudi 17 décembre 2020

- VU** l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1^{er} janvier 2020 ;
- VU** la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;
- VU** la motion de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour une gestion permettant l'accroissement de la disponibilité de la ressource en eau sur le bassin Loire-Bretagne, dans sa partie Loire-amont, ci-annexée ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

Votants : 103

- Pour : 48
- Contre : 17 (ADMIRAT Nadine ; BESSON Jean-Louis ; CHALLET Vincent ; DUBOST Philippe ; GILBERT Odile ; GUILLAUME Julien ; KINDT Patrick ; LAMOUREUX Jean-François ; LE MARREC Laurys ; LIVET Bertrand ; NUNEZ-ORTIN Aurélie ; RAVEL Pierre ; RKINA Mohammed ; ROUX Bernard ; SUTY Lionel ; TRILLEAUD Eric ; PINTE Emmanuel (S))
- Abstentions : 36 (ARCHIMBAUD Guy ; BESSEYRE Fabien ; BOISTARD Philippe ; BOURG François ; BRUN Pascale ; BRUNETTI Graziella ; CORREIA Emmanuel ; COSTE Yves ; DABERT Jean-Claude ; DESVIGNES Jean ; FERRARIS Nathalie ; GONTHIER Emmanuel ; GOUSSARD Bérengère ; GREGOIRE Nathalie ; HERBST Nadine ; JAFFEUX Ophélie ; PAULZE Marie-Hélène (S) ; LABUSSIÈRE Jean-Marc ; LAVILLE Philippe ; LENEGRE Jean-Louis ; LEROY Véronique ; LLONG Lucie ; MAHINC Didier ; MARIANY Marie-Line ; MASSARDIER Marie-Laure ; MEALLET Roger-Jean ; PELISSIER Patrick ; PELLEGRINELLI Christophe ; PEREIRA-MAURIAT Christine ; RYCKEBOER Christian ; SUIDUREAU Carine ; THALAUD François ; THEVENET Emilie ; TINET Georges ; TOURLONIAS Vincent ; VEZON Christophe)
- N'ayant pas pris part au vote : 2 (COUDUN Valérie ; FERREIRA Fernando)

- **D'approuver la motion de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour une gestion permettant l'accroissement de la disponibilité de la ressource en eau sur le bassin Loire-Bretagne, dans sa partie Loire-amont.**

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Président,
Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire
Issoire, le 18/12/2020

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 18 / 12 / 2020